

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 11 DÉCEMBRE 2024

ORDRE DU JOUR

1. Appel des membres du Conseil communal
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance du 11 décembre 2024
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2024
4. Informations du Bureau du Conseil communal
5. Informations et réponses de la Municipalité
6. Informations des Commissions et Délégations
7. Préavis 11/2024 concernant la demande de crédit de CHF 120'550 TTC pour la mise aux normes AEAI du plafond du 1er étage et les vitrages intérieurs, le remplacement de deux fenêtres de toit, la rénovation de la boiserie et ferblanterie du clocher et peinture de la sous-toiture de la Maison de Commune
8. Préavis 12/2024 concernant le budget 2025
9. Réponses aux questions posées au préalable par les membres du Conseil
10. Divers

Le Président, M. Luc Wolfensberger, souhaite la bienvenue à tous les Conseillers communaux, à M. le Syndic, aux Conseillers municipaux et à la Secrétaire du Conseil.

1. Appel des membres du Conseil communal

Conseil communal : sur 50 membres élus, 42 sont présents, 8 excusés (Mmes Decré et Kuchárik-Mengotti ; MM. Alonso, Broeksmit, Marzari, Reichmuth, Van Beneden et Vazquez).

Le quorum de 26 est atteint. La majorité absolue est fixée à 22.

Municipalité : M. Wohlschlag, Mmes Decurnex Gonzalez, Helmers et Schaerer et M. Lowe présents.

Huissier : M. Shabani présent.

Le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte à 19h22.

2. Approbation de l'ordre du jour de la séance du 11 décembre 2024

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2024

Le Président rappelle qu'une 1^{ère} version du PV a été envoyée, suivie d'une seconde, à titre exceptionnel, incluant les demandes de modifications. La lecture publique du procès-verbal n'est pas demandée.

Le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2024 est approuvé à 34 voix pour, 0 contre et 7 abstentions. Les Conseillers communaux absents à la séance du 13 novembre 2024 se sont abstenus.

4. Informations du Bureau du Conseil communal

Le Président informe des éléments suivants :

- Le calendrier des séances 2025 a été modifié comme suit : 22 janvier (nouvelle séance agendée pour traiter un préavis de crédit d'études relatives à la rénovation énergétique du complexe scolaire,

ceci afin de pouvoir lancer les travaux d'ici à l'été, ainsi qu'une autre demande de crédit), 5 mars, 7 mai, 25 juin, 29 octobre (attention, cette séance a été déplacée par rapport à ce qui avait été annoncé) et 10 décembre. La séance du 5 novembre est annulée.

- Les commissions ad hoc pour l'adoption du volet stratégique de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA) et pour la révision du règlement communal du cimetière sont dissoutes, le délai référendaire étant passé.
- Le rapport final sur le préavis municipal 07/2022 (sécurisation et amélioration de l'infrastructure informatique communale) est disponible dans le SharePoint du Conseil communal.
- Les résultats des votations du 24 novembre 2024 pour Commugny sont projetés.
- Un rappel concernant Microsoft 365 est fait. Des marches à suivre sont disponibles dans le SharePoint du Conseil communal (connexion à son compte, réinitialisation du mot de passe, etc.). Diverses applications et services sont disponibles (partage de documents, stockage, etc.).
- En lien avec les « accusés de réception » abordés lors du dernier Conseil communal, le Bureau souhaitait se faire une idée de l'utilisation des licences attribuées. Cela étant effectué, un rappel est fait aux conseillers d'utiliser leur email @commugny pour recevoir toutes les informations utiles.
- Les conseillers ont reçu un lien vers l'enquête APAS 2024 « Manifestations d'hostilité à l'égard des parlementaires », réalisée sur mandat du DFJP. Il est prié d'y répondre d'ici la fin décembre.
- Cineroli.ch : des rendez-vous de cinéma gratuits au cœur de Tannay sont proposés par des jeunes. Les projections ont lieu chaque deuxième week-end du mois, de janvier à juin 2025.

M. Williams trouverait judicieux de compléter les marches à suivre pour savoir comment ajouter des comptes de messagerie électronique dans les situations de gestion de plusieurs comptes.

5. Informations et réponses de la Municipalité

M. Wohlschlag, Syndic, aborde les éléments suivants :

- **Réponse à la question de M. Weisskopf relative à la surveillance de la bonne exécution du projet de piscine-patinoire par ARSCO SA (séance du Conseil communal du 13 novembre 2024) :** les réponses de Mme Emery, Présidente du Copil, et du Conseil d'administration d'ARSCO SA, sont projetées.

1. « Maintenant que le projet a pris forme, on doit constater que la réalité n'a plus rien en commun avec le projet initial autorisé. Les façades sont changées, les hauteurs sont presque doublées, etc. »

- a) La photo correspond à une image 3D du concours de 2012 et pas au projet pour lequel nous avons reçu une autorisation de construire en 2017. Projet qui avait beaucoup évolué entre le concours et les plans définitifs mis à l'enquête. Notre erreur était de laisser des photos de cette maquette initiale sur notre site aussi longtemps.
- b) Par rapport à l'autorisation de construire, les façades ont été légèrement modifiées, en ce qui concerne le nombre réduit de fenêtres, pour des raisons de réchauffement climatique. Quant au gabarit, la hauteur est strictement identique au permis de construire et la largeur est légèrement inférieure pour des questions d'optimisation de coûts.

2. « À ma connaissance, il n'y a pas eu de nouvelle mise à l'enquête ou d'autorisations permettant de tels changements. »

ARSCO a déposé les nouveaux plans auprès de la Commune de Coppet et a reçu une autorisation municipale pour la poursuite des travaux. Les modifications sont considérées « de minime importance qui réduisent les impacts sur le voisinage ». En effet, moins de fenêtres signifie aussi moins de bruit pour les riverains.

3. *« Le Copil est responsable de gérer le projet. Mais n'est-ce pas au Conseil d'administration de surveiller l'exécution du projet ? Ne serait-il pas temps de demander un audit externe pour établir les responsabilités ? »*

Le Conseil d'administration estime aujourd'hui être informé correctement par le Copil du déroulement de ce projet et n'estime pas utile de faire appel à un avis externe. Sa responsabilité principale demeure de répondre aux attentes et demandes formulées par les actionnaires.

- **Fonds de réserve** : M. Wohlschlag rappelle le souci de la Commune de vouloir les dissoudre autant que possible, ceci tant que la Commune dispose de liquidités. Il pense notamment au fonds Farina dont trois sommes ont été léguées. Celle destinée au cimetière a pu être absorbée. Concernant la somme prévue pour les personnes âgées dans le besoin, la Commune y travaille encore de manière à trouver des solutions. La 3^{ème} somme a été allouée à la société de développement, devenue LARC ; il a été convenu de verser, sur demande de LARC, CHF 10'000/an, ce qui a été budgété. La Commune a rencontré M. Broeksmit pour trouver une solution afin de dissoudre totalement ce fonds d'ici à 2026. Ce week-end, la Commune a reçu un courrier de LARC demandant que lui soit versée la totalité du fonds, soit CHF 64'000. Comme ce n'est pas ce qui est indiqué dans le budget, un préavis de crédit extrabudgétaire sera prévu, présenté lundi prochain à la Commission des finances, en vue d'une présentation au prochain Conseil communal du 22 janvier.

Mme Decurnex Gonzalez communique les informations suivantes :

- **Séance du Conseil du 22 janvier 2025** : l'architecte communale viendra expliquer le projet et son fonctionnement (études et rénovation du complexe scolaire).
- **Projet « Laiterie »** : une 2^{ème} séance de travail s'est tenue avec l'urbaniste. Au vu des premières analyses, la Commune s'oriente plutôt vers une conservation du bâtiment avec une rénovation complète. Il y a de trop fortes contraintes liées au règlement de police des constructions pour envisager une démolition totale. La Commune est en train d'affiner les possibilités d'affectation du bâtiment. Un retour sera fait dès que la Commune sera en possession d'éléments plus aboutis.
- **Fête de Noël** : elle aura lieu ce vendredi 13 décembre dans la cour de l'école.

Mme Helmers informe de l'élément suivant :

- **Repas des aînés** : il a eu beaucoup de succès (110 inscriptions). Le programme de la manifestation a été détaillé (spectacle de chanson, représentation de rock acrobatique, tombola, etc.).

Mme Schaerer communique les informations suivantes :

- **Route de Divonne** : le Canton a effectué des essais de réduction de la vitesse à 60 km/h sur certains tronçons hors localité dans le cadre de l'Ordonnance pour la protection contre le bruit. Ces tests se sont avérés satisfaisants. La Commune a de ce fait formulé une demande pour une réduction de la limitation de 70 km/h à 60 km/h sur la route de Divonne (hors localité). Cette demande a été acceptée et sera publiée dans la FAO. Une fois que ce tronçon sera limité à 60 km/h, il sera possible de faire une demande au Canton pour un passage piéton au niveau de l'arrêt de bus de Barrauraz.
- **RC3 (Tannay - Chavannes-des-Bois)** : le Canton a un projet de réfection de la RC3 sur la partie qui n'avait pas été réfectionnée en 2017, c'est-à-dire entre la sortie de Tannay jusqu'à la fin du "S" après l'intersection de la déchetterie en direction de Chavannes-des-Bois. Ce tronçon est situé sur la Commune de Tannay. Le Canton prévoit aussi d'élargir la chaussée et de revoir la géométrie de la route, notamment le virage devant l'intersection menant à la déchetterie. La mise à l'enquête est prévue pour 2025 et les travaux sont envisagés en 2027-2028 ; ils sont conditionnés à la fin des travaux de la RC7, qui débiteront en 2025. Des bandes cyclables sont maintenant prévues sur la chaussée, de même que la mise en place d'une piste cyclable dans la forêt.

- **Déchetterie** : la Commune a été contactée par l'association TannEco pour établir une collaboration pour une ressourcerie. La déchetterie ne permettant pas de développer une ressourcerie par manque d'espace, TannEco a mis en place un site pour favoriser la revente ou l'échange d'objets de 2^{ème} main, qui est pour l'instant ouvert uniquement aux habitants de Tannay et Mies. En collaborant avec TannEco, l'idée est de permettre l'accès au site aux habitants de Commugny et Chavannes-des-Bois. Cette association sera présente sur le site de la déchetterie lors de l'apéritif de Noël, qui aura lieu le 21 décembre entre 11h et 13h.

M. Lowe commente les éléments ci-après :

- **Rapport final sur le préavis 07/2022 (sécurisation et amélioration de l'infrastructure informatique communale)** : le rapport final fait état d'un dépassement de 3,5%, ce qui est honorable vu les inconnues de départ. En résumé, les applications ont coûté moins cher et la Commune a investi davantage dans l'infrastructure. Les charges de fonctionnement pour l'informatique communale, estimées à 90'000/an, ont été augmentées à CHF 96'000 dans le budget 2025. Quant à l'impact de l'investissement, il s'élève à 5-6% de plus que ce qui avait été estimé au départ. Il y a eu des surprises mais tous les travaux ont pu être réalisés. La Commune dispose aujourd'hui d'une infrastructure informatique et d'outils modernes, avec un système de back-up complet, redondant et distant. La fibre a été installée, ce qui permet une vraie stabilité des données. Il relève être très content de la stabilité du système ainsi que des outils et applications installés.
- **Tableau des préavis** : les changements sont désormais indiqués en rouge.
- **Horloge de la Maison de Commune** : elle ne donne plus la bonne heure en raison d'interférences liées à l'installation du paratonnerre. Ceci devrait être réglé rapidement.

À la suite de l'annonce des préavis, le Président indique les commissions concernées :

- Véhicule communal électrique : commission des finances (COFIN) et commission ad hoc pour l'achat d'un véhicule multifonction ;
- Mise aux normes de l'éclairage public : commission des routes et COFIN ;
- Entretien des routes : commission des routes et COFIN ;
- Règlement sur la protection des arbres : commission de l'environnement ;
- Études et rénovation du centre scolaire : commission du patrimoine et COFIN ;
- Crédit extrabudgétaire LARC : COFIN.

Sans opposition, **les propositions d'attribution faites par le Bureau sont approuvées.**

6. Informations des Commissions et Délégations

Rapport de la délégation de l'APEJ (Association pour l'enfance et la jeunesse de Terre-Sainte) sur l'assemblée ordinaire du 19 novembre 2024.

Mme Giger détaille les principaux éléments discutés :

1) Communications du Comité de direction

- Le réseau de l'APEJ est reconnu par la FAJE (Fondation pour l'accueil de jours des enfants) et les subventions octroyées aux familles seront poursuivies jusqu'en 2030.
- Les travaux à l'école de Mies ont commencé et prendront une année.
- Un projet de crèche est à l'étude à Tannay.
- L'accueil mis en place durant les vacances semble répondre à la demande. La nouvelle formule permet un accueil sur 6 semaines avec 204 places (avant : 4 semaines et 60 places).

Piscine-Patinoire : une présentation du projet en 3D a été faite. L'enveloppe est terminée et les bassins inox posés. Les prochaines étapes concernent la couverture de la patinoire et la pose des fenêtres. Une nouvelle loi sur le sport est en préparation au Grand Conseil. Si elle est acceptée, cela aboutira à une augmentation des subventions de CHF 3 millions à CHF 6 millions. Le plan d'exploitation est en cours avec l'objectif d'optimiser les revenus. L'inauguration de la piscine est prévue durant l'été 2025, celle de la patinoire, à l'automne 2025. La patinoire sera utilisée 22 semaines par an. Pour le reste du temps, d'autres sports pourront être pratiqués, à l'exception du tennis en raison de la hauteur. Il y aura une galerie mais pas de gradins. Un espace de verdure est prévu à côté de la piscine ainsi qu'un restaurant.

Postulat « de la Fuente » : une commission ad hoc a été élue pour étudier le postulat « de la Fuente » relatif à la création d'un règlement des loyers intercommunaux.

2) Préavis 03/2024 relatif à la révision du règlement du CESCOT

Le préavis propose une révision et une mise à jour générale du règlement. Dans le but de rendre les débats plus efficaces, le CODIR propose 2 changements majeurs : 1) une réduction du nombre de membres de 36 à 12, soit 3 personnes par entité (parents d'élèves, membres des autorités intercommunales, membres de la société civile (cantine, USTS, policier) et membres du corps enseignant) au lieu de 9 précédemment ; 2) le prolongement du mandat actuellement de 3 ans, porté à 5 ans pour les représentants des parents et des représentants de la société civile. Un amendement a été présenté par M. Samir Vora pour une représentation de 5 membres au lieu de 3 membres et l'élection d'un suppléant. Le préavis a été accepté avec les amendements à une large majorité.

3) Préavis 04/2024 relatif au budget de l'APEJ 2025

Le budget est en hausse de 6 % en raison de trois facteurs : 1) l'augmentation de l'offre en accueil parascolaire (78 places en plus) ; 2) la nouvelle formule d'accueil durant les vacances sur 6 semaines ; et 3) la piscine-patinoire. Le budget se monte à CHF 30'932'505. La part de financement des communes diminue de 61 % à 59 %, compensée par une hausse de la part des parents de 26 % à 28 %, la part du Canton reste identique à 13 %. Le préavis a été accepté à une large majorité.

Délégation auprès du Conseil Intercommunal des SITSE

Le Président informe des éléments suivants pour la délégation :

- 1) Conseil aux habitants : il ne faut pas hésiter à consulter le site web des SITSE qui publie parfois des nouvelles et informations importantes. En ce moment, on trouve un rappel aux propriétaires de se prémunir contre les risques de refoulement en installant des clapets antiretours. Les SITSE sont à disposition pour répondre aux questions des propriétaires à ce sujet.
- 2) Une newsletter (format PDF) est régulièrement publiée pour résumer les informations importantes. D'autres informations utiles sont accessibles, telles qu'un rapport annuel sur la qualité de l'eau et les résultats d'analyses dans l'onglet « EAU » du site web.

7. Préavis 11/2024 concernant la demande de crédit de CHF 120'550 TTC pour la mise aux normes AEAI du plafond du 1er étage et les vitrages intérieurs, le remplacement de deux fenêtres de toit, la rénovation de la boiserie et ferblanterie du clocher et peinture de la sous-toiture de la Maison de Commune

M. Schuler lit les conclusions du rapport de la Commission des finances, en mentionnant que les travaux décrits dans le préavis correspondent à une nécessité et doivent être effectués dans un délai rapide pour respecter les normes et maintenir le patrimoine communal. Les montants considérés peuvent être absorbés par les finances communales sans les altérer notablement ou de façon matériellement adverse. La Commission, à l'unanimité de ses membres, recommande d'accepter le préavis 11/2024.

M. Sharif lit les conclusions du rapport de la Commission du patrimoine, en mentionnant que les travaux de mise en conformité AEAI pour la Maison de Commune sont impératifs et doivent débiter dans les plus brefs délais afin de répondre aux normes et de garantir un environnement sûr au sein du bâtiment. Les autres travaux mentionnés dans le rapport, bien qu'indépendants des normes AEAI, sont également essentiels pour assurer un bon entretien du bâtiment et prévenir toute dégradation future. La Commission, à l'unanimité de ses membres, recommande d'accepter le préavis 11/2024.

Le préavis municipal est accepté à l'unanimité.

8. Préavis 12/2024 concernant le budget 2025

Le Président demande aux membres du Conseil l'autorisation de prise de la parole par la Boursière.

L'autorisation est accordée à l'unanimité.

M. Wohlschlag notifie une petite coquille trouvée dans le budget dont l'impact est toutefois insignifiant sur le résultat. Il fait référence à la page 14, ligne 450 « Gestion des déchets », ainsi qu'à la page 15, ligne 451 « Déchetterie intercommunale » et relève que ces comptes doivent être équilibrés par l'intermédiaire du fonds de réserve 9280.04. Sur la ligne 450, il y a CHF 1'000 de différence au niveau de la gestion des déchets (budget 2025) entre ce qui est indiqué dans les charges, CHF 484'685, et les revenus, CHF 485'685. Il en détaille les raisons en faisant référence à la dernière ligne de la page 14, ligne 450.3301 « Amortissement débiteurs ». Depuis 2 ans, avec la Boursière, ils ont repris la liste des débiteurs qui n'ont pas réglé la taxe sur les déchets afin de la purger. Pour ce faire, il existe deux manières : une poursuite ou un abandon de facture. En 2023, il y avait eu pour CHF 1'367.90 de factures abandonnées. En 2024, CHF 1'000 avait été budgété ; maintenant, ils arrivent au bout de la liste, il a été décidé de ne plus budgéter les CHF 1'000 de charges. Cependant, ils ont oublié d'équilibrer avec la ligne de la page suivante (page 15), ligne 450.4812 « Prélèvement à la réserve ordures ménagères », ils auraient dû corriger le CHF 11'825 qui correspond au prélèvement sur le fonds de réserve pour le mettre à CHF 10'825. Il estime que ce point ne nécessite pas un amendement car on parle d'un budget mais il sera important que les nombres soient corrects, à savoir équilibrés, au moment des comptes.

M. Schuler, au nom de la Commission des finances (COFIN), confirme que la différence de CHF 1'000 relevée n'est pas à même de modifier ni l'analyse ni les conclusions qui vont suivre. Puis il lit les conclusions du rapport de la Commission. Le budget 2025 présenté par la Municipalité reflète de manière cohérente les priorités qu'elle a définies et considère les éléments financiers pertinents pour les atteindre. Il contient les dernières informations disponibles et a été fait avec rigueur. La COFIN estime que le déficit de CHF 1,2 million pour l'exercice 2025 reste, pour l'instant, encore dans les moyens financiers de la commune. S'il est respecté, la Commune peut le gérer avec le niveau d'imposition courant et, fort probablement, sans souscrire à de la dette. En conséquence, le budget présenté dans le cadre du préavis 12/2024 maintient une santé financière satisfaisante. Toutefois, une augmentation notable des dépenses ou de nouveaux projets importants pourraient être à même de changer cette perspective. Le cas échéant, ces projets devront être revus et évalués séparément de ce préavis. Au vu de ce qui a été dit, la Commission des finances, à l'unanimité des membres, recommande d'accepter le préavis 12/2024.

M. Kaltenrieder, en référence à la page 6, ligne 171 « Piscine et Patinoire », demande comment le montant de CHF 41'730 a été calculé pour un semestre et à quoi il correspond. S'il fait un ratio par habitant, il arrive à un montant de CHF 27,82.

M. Wohlschlag répond que ce n'est pas la Commune qui l'a calculé, le montant transmis par ARSCO a été reporté dans le budget. La Commune en a fait de même pour tous les montants communiqués par l'APEJ pour ce qui relève du scolaire, à l'instar des autres communes. La méthode de calcul a été évoquée lors du dernier Conseil communal. Arsko a fait une estimation des frais pour les premiers mois d'exploitation en 2025. Par rapport au calcul fait par M. Kaltenrieder, si on rapporte au nombre d'habitants, il est correct mais il faut savoir que même si l'inauguration de la piscine est prévue en été 2025, et celle de la patinoire à l'automne, il y a des engagements qui doivent être faits en amont (personne responsable

de la gestion de l'infrastructure, maîtres-nageurs, etc.). Il faudra 2 à 3 ans pour avoir une idée correcte du coût d'exploitation de la piscine-patinoire, car il est difficile d'estimer le nombre de personnes et les clubs/associations qui fréquenteront les lieux par jour. On parle toute de même de CHF 250'000 de location pour des lignes d'eau, soit un montant élevé. Le nombre d'entrées devrait s'accroître sur les 2-3 premières années, il est difficile de calculer sur la base d'un prorata. L'exploitation devrait à priori coûter plus cher que ce qui a été estimé au départ.

M. Williams constate la bonne nouvelle de l'impact de la NPIV qui opère une bascule entre la facture sociale et la péréquation directe, avec une diminution de CHF 1 million. Il demande si ce résultat est solide ou s'il faut prévoir dans 6 mois des résultats moins bons que prévus dans le budget car la différence est énorme par rapport au total du budget.

M. Wohlschlag indique qu'il s'agit de gros montants. Avec la NPIV, la bascule entre la facture sociale et la péréquation est importante. Il relève plusieurs éléments. Premièrement, le calcul pour la facture sociale et la réforme policière se base sur le nombre d'habitants et n'est plus influencé par les revenus, ceci est nouveau avec la NPIV. Quant à la péréquation directe, elle dépend du taux d'imposition et des revenus de la Commune. Lors des premières simulations faites à la suite de l'acceptation de la NPIV, l'impact pour Commugny était très faible, de l'ordre de CHF 80'000. Aujourd'hui, il estime que l'introduction de la NPIV ne va pas changer fondamentalement les charges cantonales par rapport aux revenus. Deuxièmement, avec la NPIV, on entend parler d'effets positifs sur les comptes communaux. Or, les affirmations sont souvent peu fondées (uniquement basées sur les acomptes de l'an passé, qui eux sont liés à des revenus souvent affirmés comme étant soi-disant constants) et non basées sur des simulations, qui tiennent compte de l'ancien système. Troisièmement : pour la première fois dans le budget, les charges cantonales ne correspondent pas aux acomptes reçus du Canton mais à une simulation faite en prenant les revenus estimés, ce qui permet de déterminer un montant plus précis des acomptes. Il conclut en indiquant que la NPIV ne va pas changer fondamentalement les éléments pour Commugny.

Le préavis municipal est accepté à l'unanimité.

9. Réponses aux questions posées au préalable par les membres du Conseil

Questions de Mme Mugarbi

Suite au visionnage d'une émission récente de la RTS portant sur la qualité de l'eau potable en Suisse romande, Mme Mugarbi adresse les 6 questions suivantes concernant l'eau distribuée à Commugny :

1. *Quelle est la qualité actuelle de l'eau potable à Commugny ? Est-elle conforme aux normes sanitaires en vigueur ?*

Mme Schaerer répond que le pompage, le traitement et la distribution de l'eau potable pour la Commune sont délégués aux SITSE. La vérification de la qualité de l'eau se fait à travers des prélèvements à différents endroits du réseau selon un programme validé par le Canton (OFCO – Office de La consommation). En complément de ce programme réalisé par les SITSE, l'OFCO réalise des prélèvements et analyses aléatoires pour lesquels les SITSE ne sont pas prévenus. Finalement, les SITSE réalisent également des analyses ponctuelles en dehors du programme officiel, en particulier avant la remise en service de conduites de distribution d'eau après des travaux. Elle ajoute qu'annuellement, ce sont entre 50 et 80 prélèvements réalisés sur l'ensemble du réseau sur lesquels des paramètres biologiques, physiques et chimiques sont réalisés (y compris micropolluants – pesticides et PFAS). La qualité de l'eau est conforme chimiquement, physiquement et bactériologiquement à ce qui est requis pour une eau de boisson.

2. *Pourquoi observe-t-on fréquemment une eau très foncée au robinet ? Cette coloration est-elle sans risque pour la consommation ?*

Mme Schaerer répond qu'une information concernant la coloration de l'eau est disponible sur le site des SITSE. Elle indique que l'eau du robinet vient en partie de l'eau du lac et de l'eau de source. L'eau du lac

contient peu de minéraux, ce qui lui confère une certaine agressivité face au calcaire déposé par l'eau de source et face aux éléments métalliques des conduites. Dans les conduites privées, la stagnation de l'eau (durant la nuit ou lors d'absences prolongées) peut conduire à une oxydation des conduites et de ce fait, une coloration jaune, rouge ou brune de l'eau. Ceci est encore plus prononcé dans les anciennes maisons lorsque les conduites ont 50 ans ou plus. Cela est sans danger pour la santé. Pour résoudre ce problème, les SITSE corrigent la dureté de l'eau du lac en injectant de la soude et du bicarbonate mais c'est parfois insuffisant pour résoudre complètement le problème de l'agressivité. Il est conseillé de purger de temps à autre la conduite ou de remplacer les conduites privées âgées par un matériau insensible au type d'agressivité généré par l'eau du lac.

3. L'eau de nos robinets est-elle vraiment propre et dépourvue de résidus nuisibles ?

Mme Schaerer répond par l'affirmative au vu des différents contrôles susmentionnés qui sont effectués régulièrement. Les informations sont disponibles sur le site internet des SITSE. Quant aux résultats des analyses, ils sont communiqués annuellement au Conseil intercommunal et des informations à ce sujet figurent également dans les rapports de gestion.

4. La Commune a-t-elle identifié des dépassements des limites de substances telles que le chlorothalonil dans son réseau ?

Mme Schaerer répond par l'affirmative. Cela a été le cas au niveau de la source Marie à Commugny, hors service depuis février 2020. Des contrôles de suivi de la qualité des eaux souterraines sont effectués. Les autres sources d'eau ne contiennent pas de micropolluants à des concentrations inquiétantes. Les normes de distribution sont largement respectées.

5. Quelles mesures techniques ou organisationnelles sont mises en œuvre pour garantir la qualité de l'eau et sa conformité aux normes suisses ?

Mme Schaerer répond que la qualité de l'eau répond aux normes de qualité suisse.

6. Enfin, comment la Commune assure-t-elle une communication claire et transparente avec les habitants en cas d'incident sur le réseau d'eau ?

Mme Schaerer répond qu'en cas d'incident, les informations émanant des SITSE sont également diffusées par la Commune. À la suite d'un contact avec le directeur des SITSE, elle relève qu'il est possible d'effectuer une visite des installations d'eau potable pour un Conseil communal.

Question de M. de la Fuente

Au vu de l'évolution annuelle du nombre d'élèves après le COVID, M. de la Fuente demande quels sont les plans prévus au niveau des infrastructures pour l'école primaire de Commugny ?

Mme Helmers répond que les réflexions portant sur les infrastructures scolaires ont lieu au niveau de l'APEJ. Commugny fait partie du pôle du Centre, avec Coppet. Une mise à jour du rapport Microgis est en cours, ce qui permettra de connaître les nouveaux besoins en termes de construction, notamment pour le pôle du Centre. Ces derniers temps, les enclassements sont assez stables mais depuis 2019, il y a une progression au niveau du secondaire avec 495 élèves enclassés en 2019, 592 en 2023 et 555 en 2024. Pour le primaire, c'est plus stable, mais cette année il y a eu beaucoup de nouveaux arrivants nécessitant la création de classes de 1P.

10. Divers

M. Kaltenrieder transmet une information relative à Romande énergie dont le récent courrier annonce que 98% des ménages vont bénéficier d'une baisse de leurs tarifs. Il demeure sceptique à ce sujet. Pour information, les prix du trafic régional ont augmenté de 54 % pour les heures creuses et de 38 % pour les heures pleines. Swissgrid a par contre nettement baissé ses tarifs. Pour ceux qui bénéficient d'un double compteur, le tarif a augmenté à plus de 39 ct pour les heures pleines et de 26 ct pour les heures creuses

(taxes incluses). Ceci équivaut à un changement de paradigme, les heures creuses passent de 22h à 17h le lendemain, les heures pleines se situeront entre 17h et 22h, ce qui revient à dire qu'il faudra consommer la journée (en cas de double compteur). Pour ceux qui ont des panneaux solaires, il faudra favoriser l'autoconsommation. En effet, les tarifs seront revus tous les 3 mois (en raison de la votation fédérale de juin 2024) ; au lieu des 17,6 cts reversés aujourd'hui, ce sera certainement moins qui sera proposé.

Mme Giger voit régulièrement au chemin du Bornalet de l'eau stagnante au niveau de l'immeuble construit, ceci même en dehors des périodes de pluie. Elle se demande si une canalisation ne nécessiterait pas une réparation.

Mme Schaerer informe qu'il ne s'agit a priori pas d'une fuite mais que la Commune est en train d'investiguer.

M. Weisskopf demande à combien se monte le nombre d'habitants de la Commune car la date permettant de savoir si la prochaine élection du Conseil se fera ou non au scrutin proportionnel pointe.

M. Wohlschlag indique que le seuil des 3'000 habitants est dépassé.

Le Président fait référence à une initiative traitée au Grand Conseil « Pour des communes libres du choix de leur système électoral ». Il a été contacté pour transmettre son opinion sur un rehaussement du seuil obligeant les Conseils Communaux à prévoir leur élection au scrutin proportionnel dans le cadre d'un sondage transmis à toutes les communes comptant entre 2'500 et 6'000 habitants. La question aura vite son importance ; aujourd'hui, le seuil est fixé à 3'000 habitants.

M. Williams ajoute une réflexion en lien avec la question relative à l'eau. Il estime que la seule notification en cas de problème via le site internet de la Commune n'est pas suffisante car tous les habitants ne le consultent pas nécessairement. Il fait référence à une autre commune qui dispose d'une application qui envoie des notifications en cas de communication urgente. Il estime que les outils actuels permettent de gérer une communication proactive.

Le Président indique que les fiches de vacations des commissions et délégations concernées sont à retourner d'ici au vendredi 13 décembre 2024. Elles seront placées dans le SharePoint des conseillers.

Le Président annonce la distribution du cadeau de Noël du Bureau, des produits achetés à l'association Manampy qui est dévouée à l'amélioration des conditions de vie d'enfants malgaches et dont la mission est de briser le cycle de la pauvreté et d'offrir un avenir meilleur aux enfants de Madagascar.

Le Président clôt la séance.

Le prochain Conseil communal aura lieu le

Mercredi 22 janvier 2025 à 19h45.

La séance est levée à 20h53.

Le Président

La Secrétaire

Luc Wolfensberger

Catherine Weber